Les Réceptions du jour de l'An

A L'ÉLYSÉE

Les Ministres et le bureau des Chambres

Paris, 2 janvier.

Les réceptions officielles ont eu lieu mardi à l'Elysée, avec la cérémonial d'usage.

A dix heures du matin, M. Fallières a reçu dans le salon doré tous les membres du Cabinet.

Des gardes municipaux en grande tenue étaient échelonnés le long du perron de l'Elysée.

M. Mollard, directeur de protocole, était chargé d'introduire les visiteurs.

Après les ministres, M. Fallières a reçu la délégation du Sénat, conduite par M. Dubost, et celle de la Chambre, conduite par M. Brisson.

A onze heures, M. Fallières, accompagné de M. Clémenceau, a rendu leurs visites aux présidents des deux Chambres.

Le Corps diplomatique

LES DISCOURS

A deux heures commencent les réceptions du corps diplomatique.

En tête de la délégation officielle vient le comte Torsielli, ambassadeur d'Italie ; les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, de Turquie, etc.

Ils sont introduits dans le galerie des fêtes, c'est le comte Tornielli, qui, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, prononce le discours d'usage.

Discours du comte Tornielli

Monsieur le Président,

Lorsque, presque au début de l'année qui vient de s'écouler, le corps diplomatique vint vous saluer la première fois, notre pensée se porta vers l'œuvre de concorde et de paix qui est notre tâche commune. La poursuite de cette œuvre c'est, depuis, heureusement continuée et se relâche.

Par un grand nombre d'actes, de traités, conventions, arrangements, les gouvernements ont témoigné de plus en plus de l'importance qu'ils attachent au règlement direct de leurs intérêts par des transactions internationales qui dissipent les incertitudes inhérentes aux questions ouvertes. Le haut degré de développement acquis par l'esprit général de solidarité humaine a eu sa démonstration à l'occasion des épouvantables désastres qui ont malheureusement marqué l'année 1906 ; c'est que rien de ce qui arrive chez un peuple ne reste étranger hors entres.

Dans la constatation des progrès accomplis, nous puisons, monsieur le Président, la certitude que les vœux que nous adressons à votre pays et à votre personne trouveront dans l'année qui commence leur accomplissement.

A quoi M. Fallières répond :

Monsieur l'ambassadeur,

Vous venez de définir en termes excellents et avec toute l'autorité de votre expérience les principes qui prévalent de plus en plus dans le règlement des rapports internationaux et dans l'action de la diplomatie. Esprit de concorde et de transaction, respect du droit d'autrui, souci de l'opinion, sentiment de la solidarité humaine, telles sont, en effet, les considérations qui s'imposent chaque jour davantage à la conscience universelle.

Par la façon élevée dont vous comprenez votre tâche, vous prenez une part importante, messieurs, au progrès de la civilisation. Je m'en félicite hautement. Et puisque c'est l'heure des vœux, je souhaite que l'année 1907 soit propice au développement de l'œuvre de concorde et de paix qui est l'idéal commun de la France et des pays que vous représentez.

Le Ministre de la Guerre à Bizerte

Toulon, 2 janvier.

Le général Picquart est arrivé ce matin à Toulon avec trente-cinq minutes de retard. Sur le quai de la gare se trouvaient le vice-amiral Minguis, préfet maritime ; les généraux Privat, commandant la division coloniale ; d'Esclaibes, adjoint au gouverneur, les contre-amiraux de l'escadre et du port ; Reyss, sous-préfet ; Escartefigue, maire de Toulon, et le conseil municipal socialiste, le capitaine de vaisseau Fluguet, commandant le « Condé », etc. Le sous-préfet a présenté au ministre une délégation de la section de la Ligue des droits de l'homme de la ville d'Hyères qui venait le féliciter

Le cortège s'est rendu dans l'arsenal où des canots à vapeur attendaient au quai de l'Horloge. Dès que le ministre est en suite eurent embarqué à bord du « Condé », le croiseur a fait route sur Bizerte.

La villa de M. Piou cambriolée

Paris, 2 janvier.

On mande de Saint-Gaudens que la villa de « Bagatelle », que M. Jacques Piou, député de la Lozère, possède en cette ville, a été cambriolée par des malfaiteurs restés inconnus, en cours de la nuit dernière.

Pour pénétrer à l'intérieur de corps principal de l'habitation, les cambrioleurs ont scié un carreau de l'une des fenêtres du rez-de-chaussée, et fait ensuite jouer l'espagnolette. Tous les appartements ont été ensuite successivement visités, ainsi que le révèle le désordre des meubles et des effets mobiliers ; l'argenterie a été déplacée, mais craignant sans doute de ne pouvoir s'en défaire, les voleurs l'ont laissé sur place. Un vieux coffre-fort d'une grande valeur comme antiquité, a été descellé, enlevé du cabinet de travail de M. Piou et descendu à la cave où il n'a pu être ouvert. On ignore l'importance du vol.

Rue de Monesse, à l'hôtel du président de l'Action libérale, on a dit que M. Jacques Piou villégiaturait en ce moment, avec les siens, en son château de Tustal, par Créon (Gironde). Son gendre, M. Camille Goyat de Villeneuve, député des Basses-Alpes, a également observé de Paris, et se trouve en ce moment à Barcelonnette.

Assassinat d'un garçon d'hôtel

Tours, 2 janvier.

Dans la nuit du 31 décembre, à 3 heures, un garçon de l'hôtel de Bordeaux, nommé Boucher, âgé de 52 ans, a été assassiné rue du Rempart, à proximité de la gare, au moment où, son service achevé, il regagnait son domicile.

Subitement entouré par une bande de scélérats, il a été frappé de sept coups de couteau. Les malandrins, leur crime accompli, ont pris la fuite, le laissant pour mort. Il a pu néanmoins se traîner jusque chez lui. Là, il a raconté à sa femme la lâche agression dont il venait d'être l'objet et, malgré les soins immédiats qui lui ont été prodigués, en dépit de peu d'instants il perdait définitivement connaissance et expirait.

A minuites reprises, M. Boucher avait défendu des passants contre les entreprises de malfaiteurs ; il lui était même arrivé de prêter main-forte aux agents ; il n'en a pas fallu davantage pour le désignar aux coups des apaches tourangeaux qui deviennent de plus en plus nombreux et se montrent de plus en plus hardis.

Mardi soir, la police a mis la main sur les assassins. Le principal auteur du crime est un garçon de café nommé Emile Desjardins. Toute la bande est sous les verrous.

On a trouvé sur le lieu de l'agression une boîte en carton qui avait contenu trois petits wagons de chemin de fer que le pauvre Boucher apportait à son petit-fils pour ses étrennes.

Une heure avant l'assassinat de M. Boucher, un autre garçon d'hôtel, employé au Métropole, avait été attaqué dans les mêmes parages, infestés toutes les nuits de filles publiques et de vagabonds spécieux, et fort malmené.

Enfin, l'avant-dernière nuit, du côté des prébendes d'Œ, un employé de la Société générale s'était vu prendre un collet par des malfaiteurs et ne leur avait échappé qu'à grand'peine.

Rumeurs et complots en Serbie

Au sujet de la situation intérieure de la Serbie, une dépêche de l'agence anglaise Central News, datée d'Odessa, dit :

L'agence locale du ministère des affaires étrangères de Russie, qui, durant ces vingt dernières années, a été spécialement maintenue ici pour l'obtention des renseignements secrets concernant les Etats des Balkans, a entre les mains les preuves indiscutables — en dépit des récente démentis officiels de Belgrade — d'un grand complot longuement mûri pour un coup d'Etat rapide et l'expulsion du roi Pierre et de sa famille. Les membres les plus influents civils et militaires des deux principaux partis sont, dit-on, mêlés à cette conspiration.

D'après des nouvelles en la possession de l'agence locale du ministère des affaires étrangères, la première chose faite après l'accomplissement du coup d'Etat serait l'établissement d'une régence provisoire confiée à six ou huit ministres. Les régents prépareraient ensuite une note expliquant la situation, pour être envoyée aux grandes puissances qui seraient alors consultées sur le choix d'un prince étranger pour le trône de Serbie.

Cette note appuierait surtout sur le fait que les deux dynasties des Obrenovitch et des Karageorgevitch ont été largement essayées et trouvées incompatibles avec le bien-être économique et le progrès nécessaire à la Serbie pour remplir en véritable destinée politique.

En réponse à cette campagne de nouvelles sensationnelles, une nouvelle note officieuse de Belgrade dément les bruits alarmants répandus par la presse de Vienne, et reproduits par divers journaux étrangers, contre la famille royale de Serbie et contre le gouvernement de M. Pachitch. On voit dans ces bruits une nouvelle preuve de l'hostilité d'une partie de la presse autrichienne et de son désir de nuire à l'emprunt serbe.

Le Repos Hebdomadaire

M. Viviani et l'inspection du travail

Paris, 2 janvier.

M. Viviani, ministre du travail, vient d'adresser à M. Bouquet, secrétaire de la fédération nationale des travailleurs de l'alimentation, la lettre suivante, qui est conforme à la thèse que soutenait récemment dans *La Province du Nord* notre collaborateur M. Bertel :

Vous m'avez demandé s'il serait possible que des délégués des groupements professionnels accompagnent les inspecteurs du travail en les commissaires de police dans les visites qu'ils sont appelés à faire dans les établissements industriels ou commerciaux en vue d'assurer l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

J'ai l'honneur de vous rappeler les termes et l'esprit de ma circulaire du 23 novembre dernier. Par cette circulaire, je convie les inspecteurs du travail à réserver à leurs réclamations, lorsque chaque l'application de la loi du 13 juillet 1906, le bon accueil nécessaire à constater les contraventions. Mais il ne vous a pas échappé que votre rôle doit se borner à appeler l'attention des agents de contrôle sur les manquements à la loi et qu'il n'appartient qu'à eux de veiller à son application.

J'ajoute que les chefs d'établissement ne sont pas obligés par la loi à donner accès dans les locaux du travail, à d'autres personnes qu'aux officiers de police judiciaire nommément désignés par la loi.

Il ne m'est donc pas possible de donner suite à votre proposition.

Il y a quelque temps, au cours d'une séance du Conseil des prud'hommes, en moment où M. Fernand Lecomte prononçait, comme juge départiteur, un jugement qui tirent que le patron ne doit pas à son employé le prix de la journée du repos hebdomadaire, un des membres ouvriers du Conseil des prud'hommes se leva et se retira en disant : « Je ne veux pas siéger ! »

M. Fernand Lecomte se trouve alors dans l'impossibilité de rendre son jugement.

Informé de l'incident par le juge départiteur lui-même, le président Dilte mande à son cabinet le conseiller prud'homme ouvrier qui avait refusé de siéger.

Il lui fit connaître les peines qui menacent les jugés refusant de siéger, aux termes de l'article 185 du Code pénal, et tout est rentré dans l'ordre.

Les jugements ont pu être prononcés sans incident.

Conférences projetées

Paris, 2 janvier.

Vendredi matin, MM. Rozier, député de Paris, et Lejarrije, conseiller municipal, partiront pour se rendre successivement à Bordeaux, Tours, Limoges, Cette, Marseille, Toulon, Nice, Lyon, St-Etienne et Amiens, où ils se proposent de faire des conférences sur le repos hebdomadaire.

LE MAUVAIS TEMPS

A LILLE

La neige, ou plutôt cette bave épaisse et fondante qui, depuis plusieurs jours, encombrait les rues, est enfin disparue. On peut, depuis mercredi matin, sortir sans crainte de se mouiller les pieds jusqu'aux chevilles.

Le journée du Nouvel An, détestablement pluvieuse, s'est passée dans une grande anémiation, malgré les communications officielles, pour ne pas dire impossibles.

Les cors furent, pendant toute la journée, littéralement pris d'assaut. On se battit pour prendre place sur les véhicules que n'avaient pas rendus impraticables les accidents survenus aux moteurs et aux charroes. Les voitures de place furent assiégées toute la journée. Ce fut le vrai jour des cochers.

La nuit de mardi à mercredi fut favorisée d'un vent des plus violents qui en quelques heures contribua beaucoup à faire fondre les dernières neiges et à assurer le nettoyage général.

Mercredi matin les pavés de Lille étaient exceptionnelles d'une, mais, brillants et propres.

Pendant toute la journée une pluie intermittente vint encore compliquer la difficulté des allées et venues.

Dans l'après-midi d'hier, vers une heure, à l'angle de la rue du Petit-Pans et des Trois-Couronnes, une cheminée a été abattue par le vent. En tombant, elle a brisé les vitres de l'estaminet Keppeler, situé au calme de l'habitation de Mme veuve Pierens.

DANS LA RÉGION

Terrible accident à Comines

Un tué — Trois blessés

Mercredi à 9 h. 1/2 du matin, un grave accident est arrivé dans une usine que font actuellement construire MM. Schautaten, fabricants. Toutes les charpentes en fer ont été renversées par une bourrasque de vent. Un ouvrier, M. Cousin, âgé de 30 ans, demeurant à Nouve-les-Mines, a été écrasé. Trois autres ouvriers ont été grièvement blessés, MM. Dollgier Alfred et Aimé, et Cateau Charles. Le chef monteur, M. Brasseur Victor, est le chanceux pouvoir s'abriter derrière un mur.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

LA RÉGION

M. Emile LECOMTE

adjoint au Maire de Tourcoing

promu Chevalier de la Légion d'honneur

C'est avec une joie profonde que nous avons relevé au nombre des promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur, qui ont eu lieu à l'occasion du 1er janvier, le nom de M. Emile Lecomte, premier adjoint au maire de Tourcoing, et cette joie a été partagée par la grande majorité de nos concitoyens.

Cette haute distinction vient de récompenser un homme qui se consacre depuis de longues années déjà, avec un zèle et un dévouement inlassables à la chose publique.

Le nouveau légionnaire est né à Mouvaux le 4 septembre 1858 et fit ses études à l'école de la commune natale. De bonne heure il entra dans une maison de commerce de Roubaix. Après avoir accompli son service militaire, M. Lecomte vint se fixer à Tourcoing et entra dans la maison de fabrication de laine de MM. Rombaut et Monnier, rue Nationale, à laquelle il resta attaché pendant 22 ans.

Connu pour ses idées démocratiques, M. Lecomte fut sollicité en 1892 de faire partie de la liste républicaine aux élections municipales.

Lors de l'élection de la nouvelle municipalité qui suivit les élections générales, M. Emile Lecomte fut nommé quatrième adjoint.

Il est aujourd'hui premier adjoint et a dans ses attributions spéciales l'état-civil, la police, les affaires militaires et l'importante charge des travaux municipaux.

A ce titre, il s'est occupé, toujours activement, des grands travaux entrepris au cours de ces dernières années, tels l'achèvement du l'Hôtel de Ville, la construction de l'établissement de bains, la construction de la fleurise et du nouvel Hôtel des Postes, etc.

M. Lecomte fait partie du bureau d'administration du Lycée, est délégué cantonal, et préside la commission sanitaire de la circonscription de Lille et la commission de statistique communale.

M. Emile Lecomte, dont la vie tout entière fut celle d'un laborieux et d'un actif, n'a pas trouvé de fortune dans son berceau. Son travail opiniâtre lui a permis d'acquérir une modeste aisance et en même temps l'indépendance qui lui permet de se vouer à l'intérêt général de ses concitoyens.

En 1901, M. Lecomte avait été promu officier d'académie.

Nous présentons au nouveau légionnaire nos plus chaleureuses félicitations.

***

Cet après-midi, tous les employés de l'Hôtel de Ville se sont réunis dans la salle d'administration à l'effet de féliciter le premier adjoint au maire, décoré de la Légion d'Honneur. En termes excellents, le sympathique secrétaire général, M. Dramais, s'est fait l'interprète de tous et a remis à M. Lecomte une superbe gerbe de fleurs.

Le Cambriolage d'une Usine

A TOURCOING

Une huitième arrestation

L'enquête ouverte au sujet de vol de laine commis au préjudice de M. Desmottes, laveur de laines à Tourcoing, a amené l'arrestation d'un dixième inculpé : Emmer Joseph, 21 ans, mouleur, rue de Fort, 84. Elle a en outre établi que l'étoffe du jupon saisi chez Delbert, rue Grétry, provenait d'une pièce de tissu volée le 12 décembre dernier, dans le quartier de la Fosse-aux-Chênes, sur la calandre de M. Desromaux, messager à Neuvi-le-en-Ferrain.

Coorevits père et fils, Joseph Delbert, Alfred Lepauw, Pierris Deterte, Richard Dewaele, Charles Benoist et Emmer ont été conduits au parquet mercredi après midi.

LE VOL A L'ENVELOPPE

Attention aux voleurs. — Après Lille, Roubaix

Mardi, vers midi, un individu, paraissant âgé de 35 à 40 ans, vêtu avec élégance, coiffé d'un chapeau en feutre noir et ganté de noir, s'est présenté dans le magasin de Mme veuve Piétere, marchande de mercerie, rue d'Alsace, et a y a fait l'achat d'un mouchoir de poche de trente centimes, après quoi, il a prié Mme Piétere de vouloir bien lui remettre un billet de banque de 10 fr. en échange d'une somme équivalente de monnaie qu'il faisait mine de chercher dans sa poche.

Mme Piétere lui ayant remis sans défiance le billet de banque, l'inconnu l'enferma dans une enveloppe jaune, qu'il ferma, puis après s'être fouillé, il s'écria soudain : « Je viens d'oublier mon porte-monnaie dans mon bureau, je cours le chercher, et je reviens dans quelques minutes ; je vous laisse le billet de six quarante francs ».

Par ces mots l'individu se retira. Comme il tardait à revenir, Mme Piétere, prise de soupçons, ouvrit l'enveloppe qui ne contenait qu'un bout de papier grillonné.

Le mercière alla conter sa triste aventure à M. Lecké, commissaire de police du fer-ronnièrement, qui lança ses agents sur les traces de l'adroit filou.

Cet individu est sans doute la même que celui que nous avons signalé, comme ayant opéré récemment à Lille dans des conditions identiques.

LE CRIME DE SINCENY

Arrestation d'un des assassins

Nos lecteurs n'ont pas oublié la tentative d'assassinat commise le 20 décembre, sur la personne de Mme Detherry, aubergiste à Sincenny (Aisne). Un s'une, Brazier, l'un des auteurs connus, vient d'être arrêté à Troyes. Quant à son complice, qui est activement recherché, ce serait un Maurice Ply, coignisse d'Epinoyeuil (arrondissement de Saint-Quentin) ; ce malfaiteur est sous le coup d'un mandat d'amener décerné contre lui en 1903 pour vol d'une bicyclette.

Un Voyageur écrasé par un train

A Beuvry

Mardi, vers 10 heures du soir, en gare de Druay, un voyageur arrivant pour prendre le train qui partait pour Bully, sur la ligne de Saint-Pol à Bully-Grenay, voulut monter dans un wagon alors que le train était déjà en marche. Malheureusement, il lâcha la poignée et tomba sous les roues du train. Le corps fut réduit en bouillie. Le spectacle était horrible à voir. Il a été impossible d'établir l'identité du cadavre. On croit que la victime est un ouvrier mineur, âgé de 28 ans, habitant à Lièvin.

Violent incendie à Zeggers-Cappel

Le feu a éclaté dimanche soir, vers 9 h. 1/2 du soir, et a détruit deux granges de la ferme Outlars. Ces deux granges qui ont été la proie des flammes, contenaient tous les instruments aratoires et trois chariots. La récolte fut entièrement brûlée. Les dégâts s'élèvent à environ 10.000 francs couverts par des assurances de 4.000 francs pour les récoltes et 1.500 francs pour les instruments aratoires. Les bâtiments appartiennent à M. le baron Daloy, de Paris.

Une enfant étouffantée à Avion

La jeune Lucienne Dupuis, d'Avion, qui jouait auprès d'une cuve pleine d'eau chaude, est tombée dans la récipient. Elle en fut retirée horriblement brûlée sur tout le corps. Malgré les soins qui lui furent immédiatement prodigués, la malheureuse enfant ne tarda pas à expirer au milieu d'atroces souffrances.

Légion d'honneur. — M. Wicquot, chanteur de l'Académie d'Arras et de la commission des monuments historiques, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Association des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. — Le Congrès annuel de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, s'est tenu dimanche dernier à Lille, au siège social, place Sébastopol. Trois cents délégués y assistaient. Aussitôt formé du jour épuisé, il a été procédé à l'élection des membres du Comité central qui est composé comme suit :

Président, M. Wechmer de Lille ; Vice-président, MM. Louis Delsnes, d'Hautmont ; Delaudre, de Cambrai ; L. Griffiths, d'Armentières ; A. Leprince, de Calais. Secrétaire-général, M. Léon Germain, de Croix ; secrétaire-adjoint, M. V. Detue, de Lille. Trésorier, M. A. Dubosque, de Roubaix (Ancienne). Direction des cours, M. J. Pieyaux, de Roubaix (Toubaisienne). Membres, MM. Debeurme, de Wattrelos (Gouloise) ; Guilleume, Valenciennes (La Avent) ; Lebaniez, Maubeuge ; Lormier, Boulogne-sur-Mer ; Mouraux, Roubaix (Roubaisienne) ; Ouled, Salleumines ; docteur Tanchon, Valenciennes (La Vaillante) ; Thiéffry, Tourcoing (Jeunesse de Blanc-Seau) ; Trognon, Lens ; Varchain, Caudry ; Verges, Seclin ; Wouquier, Lille ; Lepoivre, Calais.

Commission technique : MM. Audemars, Arras ; Defiandre, Cambrai ; le Geney, Seclin ; Delannoy, Tourcoing (Union Tourquenoise) ; Delesclusse, Tourcoing (Jeunesse du Blanc-Seau) ; Gavier, Calais ; Pellet, Montreuil ; Vanland, Croix ; Vapman, Roubaix (Ancienne).

« Commission de [illegible] 1907 : Carlos [illegible] Arras ; Magnenier, [illegible] ; Thierry, [illegible].

Carnet du Lecteur

A Tourcoing. — Hier, à dix heures du matin, eut lieu les obsèques de M. Louis Cordier, directeur honoraire de l'Académie de musique, l'ancienne élève nombreuse.

Le deuil était conduit par MM. Louis, Georges et Ernest Cartier, neveux-fils du défunt. De nombreuses couronnes avaient été offertes au nom de la municipalité, du directeur et professeurs du Conservatoire de Roubaix, des élèves de l'Académie de musique, de la commission administrative et des professeurs.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cordier, Dupuis, secrétaire général de la mairie ; Cordier, Tourcoing ; Fédérice, de la Fédération musicale ; Delille Duvillet, Tourcoing ; Dupuis, directeur de l'école de musique ; Mager, successeur de la mairie ; Dupuis père, Lille ; Léon Mercier, président des Amis des Arts ; Chabrier, du Conservatoire de Roubaix.

Tous les services de la ville étaient représentés par des délégués aux funérailles. Au cimetière, M. Jules Watteeuw, au nom de l'Académie de musique ; M. Mager fils, au nom de l'Harmonie de Wattrelos, ont prononcé des discours.

A Cambrai. — M. Alain Leroy, secrétaire en chef de la mairie, vient de succomber à la suite d'une longue et cruelle maladie, dans l'hôpital Tenon, toute prévue qu'elle était, à cause une douleur profonde à ses nombreux amis.

M. Leroy était né à Cambrai le 19 mars 1857. Il avait fait toute sa carrière dans l'administration : d'abord, à la Caisse d'épargne, puis à la Mairie de Cambrai où, successivement, il avait été expéditionnaire, puis sous-chef et chef de bureau ; il était secrétaire en chef depuis le 1er février 1890 et s'était tout particulièrement signalé dans l'accomplissement de ses délicates fonctions.

Le défunt était officier de l'instruction publique, titulaire de la médaille d'or de la bienfaisance, président de la Société des Employés municipaux des employés de Cambrai. M. Alain Leroy laissera à Cambrai le souvenir d'un fonctionnaire affable ; sa perte sera vivement regrettée.

LILLE

Vol d'obligations. — M. Morel, cabaretier, 16, rue de Londres, avait placé dans le tiroir-bon fermé à clef d'une armoire de sa cuisine quatre obligations foncières de cinq cents francs chacune.

Mercredi, à son réveil, il constata que la porte de sa maison avait été fracturée, que des individus s'étaient introduits chez lui, avaient fouillé les meubles et emporté les quatre obligations. Ils en sont en outre emparés d'une montre en or de dame, avec sa chaîne, et d'un revolver à six coups.

M. Morel a déposé une plainte entre les mains de M. Villeu, commissaire de police du quartier. Il croit que les voleurs connaissaient les habitudes de la maison.

Retard de train. — Mercredi après-midi, le train venant de Busigny qui devait entrer en gare de Lille à 3 h. 06, a subi un retard de une heure et demie, dû à un accident de la locomotive. Près de la gare de Rouult, le train dut stopper par suite de la rupture d'une bielle motrice ; après une réparation sommaire, il se remit en marche, mais ne put monter la rampe assez raide qui se trouve à quelques centaines de mètres de la gare de Roubaix. Il fallut faire venir d'Croix une locomotive de secours.

Grèves terminées. — Quinze ouvriers de la teinturerie Olin étaient en grève vendredi dernier, réclamant une augmentation de 0 fr. 25 par jour. Ils ont repris le travail mercredi matin aux anciennes conditions.

— Le travail a également été repris mercredi matin à l'usine de M. Lara, rue Jeanne Maillotte, à La Madeleine, où vingt-six ouvriers s'étaient mis en grève samedi, réclamant une augmentation de 0 fr. 25 par jour. Là encore les ouvriers n'ont pu obtenir satisfaction.

Agent malmené. — Julien Robart, journalier rue Saint-Sauveur 70, que la consommation excessive du genièvre avait complètement enivré, passait rue de Valmy, dans la nuit de mardi à mercredi, lorsqu'il tomba tête première dans la neige fondante.

Il tentait mais en vain de se remettre sur ses jambes, quand survint l'agent Werquin, qui, excusant l'ivresse du pochard en ce jour de fête, releva Robart et l'invita à regagner immédiatement son domicile. Le conseil n'eut pas le don de satisfaire l'ivrogne, qui s'élança sur le sergent de ville et lui donna quelques coups de poing. Robart a été arrêté.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE DE BOIS-LE-ROI

L'interrogatoire du docteur Hébert — Une enquête à Dunkerque

Versailles, 2 janvier.

Assisté de son défenseur, le docteur Hébert a subi son premier interrogatoire sur le fond. Le juge d'instruction s'est efforcé de déterminer le rôle joué par le médecin anglais dans la tragédie de Bois-le-Roi et les escroqueries multiples de l'agence Cashron-Guérin.

Le prévenu a énergiquement les déclarations qu'il avait faites à M. Hamard, lorsque le chef de la Sûreté était allé l'interroger à l'hôpital Lariboisière. Tandis que la femme Justine Pesnel-Guérin ne cesse d'affirmer, depuis le premier jour, que le docteur Hébert a touché des commissions dans les affaires matrimoniales qu'elle essayait de conclure soit à Londres, soit à Versailles, le docteur protesta de son innocence. Il a raconté tout d'abord comment il était entré en relations avec les Cashron, qui, à l'en croire, vinrent lui demander, il y a deux ans, de patronner de son nom une affaire de stérilisation de lait par un procédé en formiam, défendu en France et dont ils en étaient les inventeurs. L'affaire n'eut pas de suite, le docteur ayant refusé. Quelques jours plus tard, Justine Pesnel fit un second voyage à Londres et demanda au médecin anglais de vouloir bien renouvelir pendant quelque temps chez lui en correspondance. Sur son insistance, le docteur accepta. Jusqu'alors, le « marieuse » n'avait jamais parlé de ses papillons...

A ce point précis de son interrogatoire, le juge a fait observer en prévenant que son suspenire la surveillant mal :

Vous affirmez, lui a-t-il dit, n'avoir joué aucun rôle répréhensible et intervenu dans les négociations matrimoniales qui ont amené les plaintes de MM. Wood, Lalère et Sedro contre Cashron. Cependant, la femme Guérin, pour démontrer que vous avez bien chapeauté ces prétendues papillons, affirme que vous avez reçu de Cashron, à titre de commission, une somme de 30 livres sterling qui a été perçue par vous à l'Union Smith's Bank.

Le prévenu a répondu qu'il avait touché un chèque pour le compte de la femme Guérin, mais qu'il lui en avait remis intégralement le montant. Il en ignorait, a-t-il dit, la provenance et n'a jamais connu M. Wood.

Le juge l'ayant enculpé, interrogé sur la plainte Lalère, le docteur Hébert a déclaré que mme Northcliff — la fiancée du jeune prétendant de la rue Royale — lui effectivement présentée en sa présence au peignoir, mais que c'était la femme Guérin et non lui qui avait affirmé à M. Lalère qu'il était le tuteur de Mlle Northcliff. « C'est inconcevablement, a-t-il dit, que j'ai joué ce rôle. La femme Guérin pertain tous le temps pour moi. Je n'ai pas cessé protester, voilà tout. »

Le juge d'instruction a rappelé alors à son interlocuteur que le police vertueuse avait établi que miss Northcliff avait fait un long séjour chez les Guérin-Cashron, 50, rue de la Paroisse, à Versailles, en même temps que le docteur Hébert villégiaturait en cette ville et qu'il était, à cette époque, l'hôte de Justine Pesnel, en qui semble impliquer en collaboration avec l'aventurière.

La confrontation qui eues lieu entre le docteur Hébert, Justine Pesnel et M. Lalère permettra peut-être de préciser, d'une façon définitive, le rôle que chacun des prévenus a joué dans cette affaire.

Le juge a reçu une nouvelle plainte, émanant de M. Delay, 5, rue des Sœurs-Blanches, à Dunkerque, lequel a eu rencontre en juin 1905 aux offices de l'agence matrimoniale. Le magistrat a envoyé à Dunkerque et à Londres diverses commissions rogatoires.

Les accidents d'automobiles

Lyon, 2 janvier.

Le tribunal correctionnel de Lyon a jugé aujourd'hui deux chauffeurs d'automobiles, coupables d'homicide involontaire. Le 22 juillet dernier, ils avaient causé la mort d'un jeune homme près de l'île de Barre. Il a été condamné à trois mois de prison sans sursis et son patron a été déclaré civilement responsable.

Le même jour, à Bellegarde, un autre chauffeur qui, le 3 août dernier, a renversé et écrasé une femme.

Le Kronprinz à Cannes

L'opinion en Italie

Rome, 2 janvier.

Il Secolo parlant de l'éventualité d'un séjour du Kronprinz à Cannes en février prochain écrit : « Il est remarquer que Guillaume II a, depuis ces dernières années, un ardent désir de passer quelque temps sur la riviera française ; mais il lui a toujours été impossible de mettre en projet à exécution, notamment pour des raisons de convenances très délicates que tout le monde connaît.

« Aujourd'hui, il voudrait rompre le glace en envoyant son fils où lui-même ne peut encore mettre les pieds.

« Les temps sont donc bien changés même en France. La paix de la paix domine et gouverne, et ce voyage du Kronprinz est très possible. »

Accidents de Chemin de fer

Un déraillement

Limoges, 2 janvier.

Le train de Toulouse-Paris qui passe à Limoges à 6 heures du soir a déraillé entre Brives et Uzeac. Il n'y a eu aucun accident de personnes. Les dégâts sont purement matériels. Le déraillement a été causé par une avarie survenue à la machine en pleine voie. Le gare de Limoges a envoyé un train de secours.

Un tamponnement

Rouen, 2 janvier.

Un tamponnement s'est produit sous le tunnel de Quetteville, près d'Erreux.

Le train 2830 en trouvant obligé de stopper sous ledit tunnel, le conducteur, M. Gentvus, descendit de son fourgon et s'occupa aussitôt de garantir l'arrêtage du convoi, en plaçant des pétards sur la voie, car, peu après, devait passer sur le même ligne le train 312. Faute de temps, le conducteur ne put parer à le rencontre immédiate. Le 312 survint à toute vitesse, carpit M. Gentvus dans son travail, lui brya les deux jambes, et, continuant sa course, heurta les wagons de queue de 2830.

Trois voitures furent jetées hors des rails. Elles étaient heureusement vides, et, seul, un embaient des pesses fut légèrement contusionné. La ligne étant encombrée par les débris, tout le service dut se faire par la seconde voie, avec des retards importants.

Le conducteur a été transporté à l'hôpital d'Erreux dans un état inquiétant. On n'a guère d'espoir de le sauver.

EN AMÉRIQUE

New York, 2 janvier.

Deux trains sont entrés en collision près de Topeka sur la ligne de Chicago, Rock-Island-Pacific. Plusieurs wagons furent précipités en bas d'un remblai où ils prirent feu immédiatement. Trente-cinq passagers furent tués et vingt et un blessés. L'aiguilleur considéré comme responsable de l'accident a été arrêté.

DIMINUTION DES DOTS

dans l'armée allemande

Berlin, 2 janvier.

La *Frankfurter Zeitung* annonce que le ministre de la guerre vient de diminuer considérablement la rigueur des conditions imposées aux aspirants et aux lieutenants trésoriers pour leur mariage. Jusqu'ici ces officiers ne pouvaient être autorisés à se marier que s'ils justifiaient d'un revenu annuel d'au moins 750 marks (937 fr. 50) en sus de leur traitement. Ils devaient donc disposer d'un capital de 15.000 à 20.000 marks (22.000 à 25.000 fr.).

Les aspirants trésoriers qui ne trouvaient dans l'impossibilité de justifier du revenu exigé par la loi ne pouvaient se marier qu'à la condition de renoncer au grade supérieur. Le circulaire du ministre de la guerre décide que les aspirants trésoriers qui ne sont mariés dans ces conditions pourront bénéficier rétroactivement des dispositions nouvelles ; toutefois chaque cas individuel devra faire l'objet d'une décision spéciale. La bénéfice des dispositions de la nouvelle circulaire est étendu aux aspirants d'intendance.

A L'OFFICIEL

L'*Officiel* enregistre un décret aux termes duquel sont nommés les membres européens des chemins de fer pour les années 1907 et 1908 et parmi lesquels nous relevons les noms de M. Hagnet, sénateur du Pas-de-Calais, et de M. Dron, député de Nord.

LES AFFAIRES DU MAROC

Soumission des tribus

Tanger, 2 janvier.

Des troupes quittent Tanger pour Arzila, dont elles reprennent possession au nom du sultan. On se rappelle que Raisuli saisit, il y a quelque temps, Arzila.

De nombreux membres des tribus sont arrivés aujourd'hui à Tanger pour faire leur soumission au maghzen et lui prêter serment de fidélité. Raisuli dispose, croit-on, d'environ cent hommes seulement.

Arrestation du Cadi de Raisuli

Tanger, 2 janvier.

Le cadi de Raisuli fut arrêté hier matin à l'aube au village qu'il habite près de Elset, des Marocains fidèles au sultan ayant cerné le village pendant la nuit.

Depuis que les tribus de la région avaient fait leur soumission au sultan, le cadi avait répondu des lettres dans lesquelles il parlait en termes très injurieux du sultan et de maghzen. Son arrestation démontre que la fidélité des tribus au sultan n'est point douteuse.

DRAME SUR UN PAQUEBOT

Marseille, 2 janvier.

Le steamer Marrocaill appartenant à l'équipage du paquebot Poitou fut atteint pendant la dernière traversée de son bâtiment d'une maladie vénérienne. Il fut mis en traitement à l'infirmerie de bord, mais à l'arrivée du paquebot aujourd'hui à Marseille, il apprit que par application des règlements, son appointement étaient supprimés depuis le jour où la maladie s'était déclarée.

Marrocaill, furieux, rendit responsable de cet fait l'infirmier du paquebot qui avait pas voulu le soigner clandestinement. Il en tira plusieurs coups de revolver dans la poitrine. L'infirmier a été transporté mourant à l'Hôtel-Dieu. Le meurtrier a été arrêté.

LA FAMINE EN CHINE

Pékin, 2 janvier.

La population souffre terriblement de la famine dans le nord du Kiang-Sou, dans le nord de l'An-Hui et dans l'est de Ho-Nan où des pluies torrentielles ont compromis les récoltes.

Des milliers et des milliers d'indigènes errent à travers le pays ; les mandarins sortent en font fusiller quelques-uns, mais cependant quelques poignées de riz. Il a fallu suspendre la perception de l'impôt foncier dans le Chang-Tsong où la famine sévit.

50.000 réfugiés sont arrivés à Nankin. Ils sont dans un état lamentable.

Petites Nouvelles de la Nuit

PARIS

— Un décret chargeant M. [illegible] de l'intérim du ministère de la guerre.

— [illegible] Faisant de la [illegible] [illegible] de Gouvernement [illegible] [illegible].

— Une forte explosion de gaz s'est produite [illegible] du tunnel des [illegible] [illegible] a été grièvement blessé.

ETRANGER

— Le terrible séisme de Kingston [illegible] produit en Jamaïque. Le 20 décembre [illegible] violentes, qui causèrent [illegible] de nouveaux.